



Question écrite posée le mardi 4 juin 2019

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

À M. Edouard PHILIPPE
Premier Ministre

Avenir de la MIVILUDES et de la lutte contre les mouvements sectaires

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ rdv@stephanepeu.fr

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à
Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

t Stéphane1peu

➔ Abonnez vous
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à
newsletter@stephanepeu.fr

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

Monsieur Stéphane PEU interroge Monsieur le Premier ministre sur les conditions d'exercices des missions attribuées à la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Mouvements Sectaires).

Instituée auprès du Premier ministre par décret ministériel du 28 novembre 2002, la MIVILUDES semble connaître depuis de longs mois une baisse d'engagement inquiétante – plus de président depuis octobre 2018, des moyens en forte diminution...-, alors même que nous constatons sur le terrain une résurgence préoccupante des mouvements sectaires dans notre pays. Pour exemple : l'achat récent par l'église de la Scientologie d'un immeuble à Saint-Denis pour y installer son siège en France.

Une situation qui inquiète vivement les associations et les élus, et questionne fortement sur l'engagement de l'Etat en matière de lutte contre les dérives sectaires.

Monsieur Stéphane PEU interroge Monsieur le Premier ministre sur l'avenir de la MIVILUDES. Il souhaiterait savoir d'une part quand sera nommé un nouveau président et d'autre part connaître la stratégie qu'entend mettre en œuvre le gouvernement pour lutter efficacement contre les mouvements sectaires.

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE